



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 21/05/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
21 mai 2024

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

MEON Brigitte, BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : DOERLER Marie à VIVIER Macha, ROYER Clément à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur DUBAS Patrick

Membres présents.....24
 Absents ayant donné mandat de procuration.....3
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 30 2024

Adaptation du tableau des effectifs - Rapporteur : Henri CHANUT

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	3	27	0	0	0

Exposé des motifs :

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18 décembre 2023,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour recruter un nouvel agent en remplacement d'un départ par voie de mutation.

Délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la création à compter du 01/06/2024 :

Dans le cadre d'une embauche :

- 1 poste permanent, à temps complet, **d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**

Et d'accepter le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 de la commune.

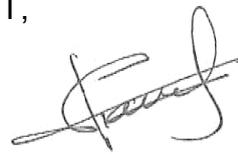
AGENTS SUR POSTES PERMANENTS FONCTIONNAIRES OU CONTRACTUELS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOI FONCTIONNEL		1	1
Directeur Général des Services	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		14	13
Attaché Principal (dont DGS)	A	2	2
Attaché	A	2	2
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	5	5
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	3	3
Adjoint administratif	C	1	1
FILIERE TECHNIQUE		14	13
Ingénieur territorial	A	1	1
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	2	2
Agent de maîtrise	C	2	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	5	5
Adjoint technique	C	3	3
FILIERE ANIMATION		1	1
Animateur principal de 1 ^{ère} classe TNC 8/35	B	1	1
FILIERE SOCIALE		6	6
Educateur de jeunes Enfants TNC 8/35	A	1	1
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles mat	C	3	3
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles mat	C	2	2
FILIERE CULTURELLE		1	1
Adjoint du patrimoine	C	1	1

principal de 2 ^{ème} classe			
FILIERE POLICE		2	2
Brigadier-chef Principal	C	2	2
PERSONNEL TOUTES FILIERES		38	37

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 mai 2024
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.05.28 11:56:26 +0200
Ref:6575884-9845270-1-D
Signature numérique
le Maire